DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

5-11

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> de ROYAN

Objet

FIXATION DES REDEVANCES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE ROYAN APPLICABLES AU 6 JUIN 1983

83.113

DATE DE CONVOCATION

27 MAI

DATE D'AFFICHAGE

27 MAI

Nombre de conseillers en exercice ___33___

Nombre de présents ... 27

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION:

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le TROIS JUIN

à 17 heures 30

15 114 1983

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET - LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU , Adjoints, Melle DEVIGNE - MM. BERTHOME - REVOLAT - Mme GAUDIN - MM. MARCONI - PAPEAU - Mme JEAN - MM. LACOTTE - GAVEN - COUNIL - Mme LAFAYE - Mme RAILLAY - MM. ROUDOT - GEOFFROY - CANDAU - Mme DE GAYE - M. BARBAT - Mme BUCHET - M. MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: M.M. BENOIT par M. BUSSEREAU - Dr MOST par M. DE LIPKOWSKI - Mme EPAGNEAU par M. MONNARD - Mme FONTAN par M. ROUDOT -M. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. CANDAU

Absents: MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 juillet 1982 avait fixé les nouveaux tarifs d'usage de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS applicables au 1er juin 1982.

Il est proposé d'indexer ces tarifs à compter du 6 juin 1983.

Cette indexation serait de 8 % sur les redevances hors taxes conformément à la circulaire de M. le Premier-Ministre en date du 29 octobre 1982, demandant aux Collectivités locales de limiter l'augmentation des prix de leurs services à 8 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir déliséré.

DECIDE :

. de fixer comme suit, à compter du 6 juin 1983, les redevances méronautiques de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS. Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire,

Le Premien-Adjoint,

TABLEAU BAHEME REDEVANCES ASROPORTUAIRES SUR L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS

(ANNEE 1983)

OBJET DE LA REDEVANCE	SIX Pre	SIX Premières T	de la 7ème à 12ème T ET P	e à la T P/T	de la 13 êm 25ème T et 1	13 ème à la T et p/T	de la 2 75ème T	255me à la T et P/T
	H.T.	TTC 18,60%	H.T.	TTC 18;60%	н.Т.	TTC 18,60%	H.T.	TTC 18,60%
THAFIC MATIONAL	27,55	32,67	5,60	6,65	3,65	10,25	16,90	50,05
THAFTC INTERNATIONAL	58,30	69,15	9,95	11,80	19,85	23,55		

II - REDEVANCES NON REGLEMENTEES

(pour les aéronefs de moins de six tonnes)

	- de 1,5	,5 T	+ de 1,	1,5 T - de 2,5 T	+ de 2,5 1	T - DE 6 T	11111111111	25/21/11/11/1	
	H.13	TTC 18,60%	H.T.	TTC 18,60%	H.T.	TTC 18,609	X [[[]]]]]	11111111111	
PEGIME NATIONAL - Rógime général - Aéro-Clubs appéés	11,95	14,17	17,95	21,30	27,55	32,67			
t Dasca	8,25	9,78	13,75	16,30	27,55	32,67			
	P < 1T	E	1TK	P <2T	ZT S P	A 3T	37 x P<47	- V W	V
	H.T.	TTC	H.T.	TTC	H.T.	TIC	1110	H.T. TTC	H.T. TTC
égime international	13,65	16,20	22,35	26,50	31,05	36,85	38,50 45,65 48,45 57		,45 58,35 69,2

REDEVANCES DE STATIONNEMENTS

	4.5 40	
1	H.T.	TTC - 18,6
Délai de franchise (2H)		
Par heure au delà de 2 H	0,45	0,53
		1
		ļ
1		
1		1
1		Ì
1		1
idem	0.45	0,53
	Par heure au delà de 2 H	Par heure au delà de 2 H 0,45

REDEVANCES D'ABRI DES AERONEFS

POIDS DES AERONEFS	TARTE DES REDEVANCES (H.T.) PAR JOUR	TTO
O à 6 tonnes	6,80	8,0

REDEVANCES D'USAGE DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE A LA NAVIGATIO

6,80 + 6,80 (P-6)

CATEGORIE DE L'AERODROME	TARIFS AERONEF	S DE - 6T	AERONEFS DE +
	н.т.	T.T.C	H.T.
C.A.M.V. (balisage)	23,35	27,70	23,35

+ de 6 tonnes

REDEVANCES "PASSAGERS"

The state of the last	10 000	And the same	and a second at the
d un aeroport de la	10,000	GOT STOT BD	stroports
étropole (H.T.)	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
7,35	8.72	17.40	20.65

REDEVANCES DOMANIALES

DISCO CONTANTOCO	TO MOTHAGINGO	TEBBATHO	TARIFS EN F /	M2/ AN
REDEVANCES FOUR	OCCUPATION DE 1	ERRAINS	H.T.	T.T.C. 18,60
- terrains nus			2,70	3,20
- terrains aménag	ies.	-	4,75	5,63

AUTRES REDEVANCES

NATURE DE LA REDEVANCE (assistance technique en escale)	TARIF DE LA REDEVANCE H.T.	TTC 18,60 %
Hors catégorie	124,00	147,06
Catégorie 2	204,00	241,94
Catégorie 3	341,00	404,43
Catégorie 4	478,00	566,91
Catégorie 5	558,00	661,79
Utilisation groupe 1/2 heure	00,10	48,63